

ALSH DARDILLY

MERCREDIS

2017/2018

PROJET PEDAGOGIQUE



Amélie CAYOL

SOMMAIRE

I. Présentation du centre de loisirs	3
1.1. Carte d'identité de la structure :	3
1.2. Localisation de la structure :	3
II. Du projet éducatif aux objectifs pédagogiques :	4
2.1. Les objectifs éducatifs :	4
2.2. Intentions éducatives et objectifs pédagogiques :	5
2.3. Objectifs opérationnels :	5
III. Fonctionnement général :	9
3.1. Les modalités d'accueil :	9
3.2. Les locaux :	10
3.3. Journée type :	11
3.4. Les modalités de restauration :	12
IV. Gestion d'équipe	14
4.1. L'équipe pédagogique :	14
4.2. Temps de réunion :	14
4.3. La formation des animateurs :	15
V. LE PROJET D'ANIMATION :	16

ANNEXES

Règlement intérieur	18
Point infirmerie	22
Procédure à suivre en cas d'accident au centre de loisirs	23
Procédure en cas d'incendie	24

I. Présentation du centre de loisirs

1.1. Carte d'identité de la structure :

ORGANISATEUR	Mairie de Dardilly Place Bayère, 69570 Dardilly
ACM	Accueil Enfance Grégoire 40 chemin de Parsonge Portail B 69570 Dardilly
Caractéristiques de l'ACM	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Numéro de déclaration	Fiche initiale : 0690050AP000217-E01

1.2. Localisation de la structure :

L'ALSH est implanté au sein de la commune de Dardilly située à l'ouest de l'agglomération Lyonnaise. Dardilly est une commune résidentielle qui a su préserver un environnement naturel et offrir quelques logements collectifs étendus sur tout le territoire.

Elle a vu sa population dépasser la barre des 8500 habitants. Le territoire étant très étendu cela ne facilite pas les déplacements des enfants aux lieux d'activités.

La ville compte plusieurs établissements scolaires: 2 écoles primaires publiques et une école privée, le lycée hôtelier Rabelais et le lycée professionnel horticole.

Le service municipal gère les différents établissements péri et extra scolaires de la commune, l'Accueil Enfance des Noyeraies, l'Accueil Enfance Grégoire, le Centre de Loisirs la BEFFE et la salle des jeunes. Pour les tous petits, il existe la Maison de la Petite Enfance, le Jardin Passerelle et le Relais d'Assistantes Maternelles.

La Commune de Dardilly dispose de plusieurs équipements sportifs et culturels. Le centre culturel l'AQUEDUC regroupe de nombreuses associations. On recense une cinquantaine d'associations sportives, culturelles et de loisirs.

II. Du projet éducatif aux objectifs pédagogiques :

2.1. Les objectifs éducatifs :

La mise en place d'une politique de l'enfance par la municipalité a pour ambition de permettre à chaque enfant de disposer d'espaces éducatifs complémentaires de la famille et de l'école. Elle contribue au développement intellectuel, physique et moral des enfants et accompagne leur épanouissement, leur réussite scolaire et leur apprentissage de la vie sociale. Cette ambition est portée par le PEDT mis en place depuis l'année scolaire 2014-2015 et renouvelé cette année.

Le PEDT s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui définit l'éducation dans ses articles 28 et 29 :

« L'éducation de l'enfant doit viser à :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »

Delà découle les objectifs éducatifs de la commune :

- ✚ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire
- ✚ Contribuer à la réussite scolaire et éducative
- ✚ Permettre l'accessibilité à tous aux activités de découverte et d'initiation sportives, artistiques et socio culturelles
- ✚ Accompagner l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté

2.2. Intentions éducatives et objectifs pédagogiques :

Pour définir les objectifs pédagogiques, nous partons de valeurs prônées par l'ensemble de l'équipe pédagogique puis nous les traduisons en intentions éducatives et objectifs pédagogiques. De là sont identifiés les objectifs opérationnels et les moyens mis en œuvre.

VALEURS	Intentions éducatives	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
Bien être	Favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités variées, adaptées et ludiques - Créer un climat affectif sécurisant - Prendre en compte les besoins de l'enfant - Favoriser le lien avec les acteurs de la communauté éducative dans l'intérêt de l'enfant
Vivre ensemble	Favoriser la sociabilisation, l'entraide et la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un climat respectueux entre les enfants - Encourager l'entraide et la coopération entre les enfants
Apprentissage	Favoriser l'autonomie de chaque enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation de l'enfant dans la vie quotidienne et la mise en place des activités - Favoriser l'apprentissage des bons gestes éco-citoyens - Favoriser l'autonomie lors des repas

2.3. Objectifs opérationnels :

➤ **Proposer des activités variées, adaptées et ludiques**

Objectifs opérationnels	Moyens
Proposer des activités collectives et individuelles	
Travailler en partenariat avec des structures culturelles et/ou sportives	
Adapter son activité et ses consignes aux capacités et aux besoins des enfants	
Respecter le rythme de l'enfant dans le choix, le moment et la durée de l'activité	
Développer l'imaginaire des enfants par le biais de la fabulation (histoire, intervention de personnages imaginaires joué par les animateurs...)	

➤ ***Créer un climat affectif sécurisant***

Objectifs opérationnels	Moyens
Permettre à l'enfant de s'approprier les lieux	
Faciliter le moment de séparation entre le parent et l'enfant	
Mettre en place un accueil individualisé et de qualité, utilisation de « rituels » quotidiens	
Etablir un cadre et des règles de vie partagés assurant à l'enfant des repères fixes	

➤ ***Prendre en compte les besoins de l'enfant***

Objectifs opérationnels	Moyens
Adapter son activité et ses consignes aux capacités et aux besoins des enfants	
Respecter le rythme de l'enfant dans le choix, le moment et la durée de l'activité	
Respecter le rythme de l'enfant dans la vie quotidienne	

➤ ***Favoriser le lien avec les acteurs de la communauté éducative dans l'intérêt de l'enfant***

Objectifs opérationnels	Moyens
Se rendre disponible pour améliorer le dialogue avec les parents	
Appliquer les recommandations données par les parents	
Informers les familles du déroulement de la journée, de la programmation des activités,	
Communiquer les informations relatives aux enfants	

➤ ***Créer un climat respectueux entre les enfants***

Objectifs opérationnels	Moyens
Définir des règles et un cadre de vie collective de façon ludique et participative	Les règles de vie sont proposés en collaboration avec les enfants, comprises et adhérer par tous
Soutenir les enfants dans l'adaptation de leurs réactions face aux situations	- Reprendre les enfants sur leurs possibles réactions inadaptées et leur proposer un comportement à adopter. - Les problèmes relationnels sont réglés et reformulés avec les enfants concernés.
Sensibiliser les enfants au respect des autres avec leurs différences	Les équipes ou groupes sont formés de façon homogène Les enfants moins liés sont rassemblés lors des activités collectives pour apprendre à se connaître
Aider l'enfant à trouver sa place au sein du groupe	Accompagner l'enfant seul vers les autres Présenter l'enfant au groupe pour l'aider à s'intégrer

➤ ***Encourager l'entraide et la coopération entre les enfants***

Objectifs opérationnels	Moyens
Encourager le partage entre les enfants	- Favoriser la rencontre entre les enfants des écoles différentes Mettre en place des moments de concertation l'élaboration de projet collectif (ex : charte)
S'entraider les uns les autres	- En fonction de l'activité et des compétences de chacun, des enfants seront encouragés à aider les autres et leur donner conseil. - Lors des jeux intergénérationnels, les plus grands seront encouragés à guider les plus jeunes. - La réalisation des tâches quotidiennes se fait à plusieurs enfants

➤ ***Favoriser la participation de l'enfant dans la vie quotidienne et la mise en place des activités***

Objectifs Opérationnels	Moyens
Laisser les enfants choisir leurs activités	- Proposer une un outil pour que les enfants choisissent leur activité et que tout le monde puisse donner son avis
Accompagner l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne	
Encourager les déplacements autonomes	- Aménager des espaces de vie clairement identifiés dans lesquels l'enfant peut « naviguer » librement

➤ ***Favoriser l'autonomie lors des repas***

Objectifs Opérationnels	Moyens
Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire	Les enfants se servent seuls et apprennent à évaluer seul ce qu'ils sont capables de manger. Tout ce que se sert un enfant doit être mangé => diminution du gaspillage
Solliciter les enfants dans au débarrassage	Les enfants débarrassent leurs couverts et leur assiette
Favoriser l'éveil au gout	Chaque enfin est invité à goûter chaque aliment même en très petite quantité
Sensibiliser les enfants au tri des déchets alimentaires	La table de tri est balisés afin d'aider les enfants à trier leurs déchets

➤ ***Favoriser l'apprentissage des gestes éco-citoyens***

Objectifs Opérationnels	Moyens
Sensibiliser les enfants au du tri sélectif	- Expliquer aux enfants le principe du tri sélectif et les matériaux concernés - Permettre aux enfants de repérer les différentes poubelles
Adapter les supports aux réalisations des enfants	- Créer des cahiers de coloriages - Utiliser un format adapté de papier
Sensibiliser les enfants à la notion de compost	- Expliquer la notion de compost aux enfants - Accompagner les enfants dans la création de compost

III. Fonctionnement général :

3.1. Les modalités d'accueil :

Le centre accueille des enfants de 3 à 10 ans, des groupes scolaires de Dardilly (2 groupes scolaires publics Grégoire et Noyeraies et 1 groupe privé St Joseph) ainsi que les enfants des communes alentours au sein des locaux de l'accueil périscolaire Grégoire.

En effet, la réforme des rythmes scolaires, effective en septembre 2014, a entraîné une délocalisation de l'ACM du mercredi initialement organisé sur le site de la Beffe (Site fréquenté lors des vacances scolaires dans le cadre de l'ALSH).

Les deux premières années (2014/2015 et 2015/2016), l'ACM était situé sur les deux sites des accueils enfance, Grégoire et Noyeraies, permettant aux enfants de chaque école de rester sur son site d'origine le mercredi après-midi.

Compte tenu des effectifs peu nombreux, les enfants ont été réunis depuis l'année dernière sur le site de l'accueil enfance Grégoire.

La structure ouvre ses portes au public de 11h20 et les ferme à 18h30 les mercredis.

Plusieurs formules d'accueil sont proposées aux familles :

- **Repas seul** : cette formule concerne exclusivement les enfants de l'école Grégoire, qui sont récupérés après la classe et mangent au sein de l'accueil avant de partir à 13h20.
- **Repas + Après-midi** : Cette formule est proposée à tous. Les enfants des communes extérieures ou de l'école privée de Dardilly ont la possibilité d'arriver à 11h20 pour manger avec le reste des enfants.
- **Après-midi** : Les enfants ont aussi la possibilité d'arriver après la pause méridienne entre 13h-20 et 13h30.

3.2. Les locaux :

Pôle Accueil Enfance	- Une salle pluriactivité (Espace d'accueil des 6-7 ans)
	- Une ludothèque
	- Une bibliothèque
	- Le bureau de la direction
	- Espace cour

Pôle Grégoire 3	- Espace d'accueil des 3-5 ans
	- Couchette
	- Salle pluriactivité
	- Espace des 8-10ans
	- Espace extérieur

Pôle Grégoire 4	- Espace cour
------------------------	---------------

Pôle cuisine centrale/restaurant	- Restaurant des – de 6 ans au rez-de-chaussée
	- Restaurant des +de 6 ans à l'étage

Locaux annexes :

La centralisation des enfants et le choix de l'accueil enfance Grégoire facilite l'accessibilité au gymnase où sont organisées la plupart des activités extrascolaires sportives (associations sportives, EMS). Elle permet également un accès facile à l'Aqueduc, centre culturel de la commune ainsi qu'à son parc.

3.3. Journée type :

Centre de Loisirs Mercredis Rythme des 3-5 ans

16h30-18h30: Arrivée échelonnée des parents et temps libres des enfants.

16h30-16h45: Le goûter est collectif, il peut être pris en intérieur ou en extérieur.

15h15: Les derniers enfants endormis sont levés et rejoignent le groupe

15h-16h15: Temps de loisirs. Différentes activités sont proposées par les animateurs. L'enfant a le choix entre plusieurs activités ou un grand jeu.

14h45-15h: Les espaces et les jeux sont rangés. Les groupes se rassemblent et les activités de l'après-midi sont présentées par les animateurs.



11h30 – 13h00: Appel dans les classes par les animateurs et arrivées des enfants l'école de St Joseph et communes extérieures. Les enfants se rendent au restaurant pour le repas.

13h00-13h20: Activités calmes après le repas, les enfants peuvent dessiner, jouer à des jeux symbolique et de construction, écouter une histoire...

13h20-13h30: Départ des enfants non inscrits au centre de loisirs et arrivée des enfants de l'école des Noyeraies, St Joseph et communes extérieures.

13h30-15h15: Pays des rêves ou temps calme (45min) pour les enfants qui ne dorment pas.

16h30-18h30: Arrivée échelonnée des parents et temps libres des enfants.

16h30-16h45: Le goûter est collectif, il peut être pris en intérieur ou en extérieur.

15h-16h15: Temps de loisirs. Différentes activités sont proposées par les animateurs. L'enfant a le choix entre plusieurs activités ou un grand jeu.

14h45-15h: Les espaces et les jeux sont rangés. Les groupes se rassemblent et les activités de l'après-midi sont présentées par les animateurs.

Centre de Loisirs Mercredis Rythme des 6-12 ans



11h30 – 13h20: Appel dans les classes par les animateurs.

Alternance entre temps de repas et temps libres. Des jeux d'intérieur et d'extérieur sont mis à disposition des enfants. Arrivée des enfants de l'école Grégoire, St Joseph et communes extérieures

13h20-13h30: Départ des enfants non inscrits au centre de loisirs et arrivée des enfants de l'école des Noyeraies, St Joseph et communes extérieures.

13h30-14h45: Activités calmes après le repas, les enfants peuvent lire, dessiner, jouer à des jeux de société... suivi d'un temps libre pendant lequel les enfants peuvent pratiquer des activités plus dynamiques selon leurs envies.

✚ Particularité pour les enfants du groupe scolaire les Noyeraies :

Comme précisé précédemment, les enfants ont été réunis depuis l'année dernière sur le site de l'accueil enfance du Grégoire.

Cet organisation n'impacte pas les enfants fréquentant le groupe scolaire du Grégoire le mercredi matin puisqu'ils sont directement sur le site de l'accueil périscolaire en sortant de classe.

La problématique se pose pour les enfants du groupe scolaire de Noyeraies qui ont école le mercredi matin et qui fréquentent le centre l'après-midi.

Après plusieurs expériences d'organisation, nous avons opté pour que les enfants du groupe scolaire des Noyeraies restent manger au sein de leur accueil enfance avant de se rendre au centre. Ce choix a été fait pour éviter une séparation trop brutale avec leur environnement (lieu, copains, encadrants...).

Le moyen de déplacement jusqu'à l'accueil enfance Grégoire a aussi été une problématique. Le changement de site concerne des enfants de 3 à 10 ans. Malgré une courte distance entre les 2 accueils enfance de la commune, nous avons fait le choix de mettre à disposition un car pour se rendre sur le site du centre. En effet nous avons pris en compte tenu la fatigue des plus jeunes et les risques météorologiques.

Ainsi, les enfants scolarisés au Noyeraies mangent au sein de leur accueil enfance et se rendent en car au centre à 13h20 accompagnés de 3 animateurs qui sont ensuite répartis dans chacun des groupes du centre. Cette organisation favorise une continuité pédagogique et permet aux enfants de garder un repère.

3.4. Les modalités de restauration :

Les menus et le service est géré par une société de restauration, « 1001 repas ».

Une commission restauration se déroule tous les 2 mois afin d'étudier ensemble les menus proposés et d'évaluer la qualité de la prestation.

Le partenariat avec la société de restauration s'effectue à travers une organisation de type self dans laquelle des pôles de distribution sont disposés dans la salle. Le concept consiste à laisser les enfants se servir eux-mêmes de l'entrée au dessert. Seul le plat chaud est servi par le chef.

Les enfants peuvent s'installer où ils veulent de manière à choisir leurs camarades ou même l'animateur.

Les animateurs vérifient et s'assurent du respect des régimes spéciaux sur la fiche de renseignement. Ils incitent et encouragent les enfants à se servir de tout en petites quantités mais en aucun cas ne les obligent ou ne les forcent.

Grace au concept « Zéro Gaspil' », les enfants sont associés et responsabilisés sur l'organisation de leur repas.

Chacun se déplace aux ilots de service se sert modérément de manière finir son assiette.

- Deux choix d'entrées de même valeur nutritionnelle sont proposés à volonté aux enfants.
- Deux choix de laitages sont proposés entre yaourt, fromage à la coupe ou fromage emballés selon le jour. L'enfant ne peut se servir qu'une seule fois.
- Les desserts peuvent être soit uniques (crème dessert, gâteau maison, compote...) ou multiples (corbeille de fruits, fruits à la coupe). L'enfant ne peut se servir qu'une seule fois.

Les enfants peuvent aller chercher le pain et l'eau en fonction de la demande afin d'éviter le gaspillage.

Les enfants participent au rangement en débarrassant assiettes, couteaux, fourchettes, verre en zone de tri à la fin du repas. Les déchets sont triés dans différentes corbeilles en fonction de leur origine (végétal, animal, non alimentaire).

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS AYANT UN PANIER REPAS:

Le repas est apporté par les parents et réchauffé au micro-onde situé dans le réfectoire. Il est servi par l'animateur qui veille à ce que l'enfant mange bien uniquement ce qui lui est donné.

IV. Gestion d'équipe

4.1. L'équipe pédagogique :

Elle se compose :

- De 12 animateurs diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance (arrivée et départ échelonnés)
- D'un directeur en cours BAFD.
- D'un agent administratif chargé des inscriptions, édition des listes d'appel etc...

Directeur :	Amélie Cayol (En cours BAFD)	Observations
11H15/13H30	3 animateurs : <ul style="list-style-type: none">- Sandrine Gaillac (BAFA)- Marc-Henri Brunel (BAFA)- Nadège Bechard (CAP PE)	Encadrement de la pause méridienne
11H15/18H30	6 animateurs : <ul style="list-style-type: none">- Monique Leroy- Sylvie Millaud- Amélie Fagniez- Florent Guillemin- Alexandra Millaud	Encadrement de la pause méridienne + l'après-midi
13h20/18h20	3 animateurs : <ul style="list-style-type: none">- Faïza Mouellef (BAFA)- Karine Verdu (BAFA)- Samia Chiki (BAFA)	Animateur accompagnant les enfants du groupe scolaires des Noyeraies au centre Encadrement de l'après-midi

4.2. Temps de réunion :

L'équipe se réunit 1 h chaque semaine pour :

- Etablir les programmes d'activités
- Procéder au bilan des mercredis passés
- Aborder les difficultés

- Echanger sur la pédagogie
- Réfléchir à d'éventuelles sorties ou interventions de prestataires

4.3. La formation des animateurs :

La formation des animateurs est assurée par l'équipe de direction :

- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Un système de tutorat, s'appuyant sur les compétences des animateurs confirmés, peut aussi être mis en place pour les animateurs stagiaires ou débutants.

Une procédure de suivi est établit de la manière suivante :

L'animateur stagiaire sera reçu avant la première journée de centre pour lui indiquer le fonctionnement et les points sur lesquels il doit se concentrer en priorité. La direction s'assurera de voir régulièrement les activités encadrées par l'animateur (minimum 1 mercredi sur 2) mais également des temps de la vie quotidiennes. Un suivi sous forme d'entretien sera mis en place un mercredi sur 2, lors des temps calmes des enfants.

La validation s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants (Temps calme, temps d'accueil, activités, sorties ...).
- Sa capacité à participer au travail de l'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

V. LE PROJET D'ANIMATION :

Le projet d'animation est élaboré en équipe. La direction a fait le choix de ne pas structurer son projet d'animation autour d'un thème précis sur toute une période (comme cela se fait sur le temps extrasolaire), mais plutôt de créer des journées phares, « les spéciales ».

Le projet d'animation est divisé en fonction des périodes de vacances scolaires. Une routine d'organisation c'est mise en place pour chaque période :

- 2 visites à la médiathèque par groupe, permettant à tous les enfants de pouvoir s'y rendre au moins une fois par période compte tenu du nombre restreint de participants (16 enfant maximums)
- 2 journées « Spéciale » réunissant tous les primaires et/ou les maternelles autour d'un grand jeu et d'une thématique.
- 3 sorties ou animations spéciales par groupe sur l'année
- 1 journée « l'enfant acteur de ses loisirs » pour les + de 6 ans, lors desquelles les enfants créent le programme de la journée avec les animateurs
- 2 à 3 sorties ou venues d'intervenants extérieurs seront organisées par groupe en fonction du budget, de la tranche d'âge et de la saison.

Le centre de loisirs bénéficie de structures locales pour la mise en place de projet et sorties :

- **Le centre culturel de l'aqueduc** avec la médiathèque, la ludothèque, le cinéma, le pôle multimédia
- **Le complexe sportif Moulin Carron**
- **Le parc de l'aqueduc**

ANNEXES

**REGLEMENT INTERIEUR-SERVICE MUNICIPAL ENFANCE JEUNESSE
ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES****ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Une adhésion annuelle de 5.50 euros par enfant permet l'accès aux activités périscolaires.

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, l'accueil enfance et les mercredis se font par pré-réservation soit sur le portail famille de la mairie de Dardilly (<https://famille.dardilly.fr/>) soit par téléphone et aux accueils enfance au plus tard la veille avant 8h30 (jours ouvrés) :

Accueils enfance Grégoire (04.78.35.04.07) de 8h00 à 8h30 (répondeur téléphonique uniquement) et de 16h30 à 18h30 (permanence téléphonique et à l'accueil enfance Grégoire).

Accueil enfance Noyeraies (04.78.35.65.06), de 8h00 à 8h30 (répondeur téléphonique uniquement) et de 16h30 à 18h30 (permanence téléphonique et à l'accueil enfance des Noyeraies).

Attention : aucune modification possible le jour même, quel que soit l'activité.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque famille inscrit son (ses) enfant(s) pour un ou plusieurs jours de la semaine. L'inscription ne peut être modifiée par la suite sauf raison majeure. En cas d'absence réellement justifiée (certificat médical sous 10 jours) et sous réserve d'avoir averti l'accueil enfance avant 8h30, le repas ne sera pas facturé.

Il est rappelé que l'accès au restaurant scolaire est réservé aux enfants de **3 ans révolus** scolarisés à partir de la petite section.

Les animateurs et les ATSEM agissent en relais des enseignants et interviennent de 11 h 30 à 13 h 20. Pendant cette période, sous la responsabilité du directeur de l'Accueil collectif de mineurs, ils prennent en charge les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

L'ACCUEIL ENFANCE

Les animateurs interviennent tous les jours scolaires de 7 h 15 à 8 h 20 et de 15h45 à 18 h 30. Pendant cette période, sous l'entière responsabilité de la mairie, ils prennent en charge les enfants des écoles maternelles et élémentaires à partir de **3 ans révolus** scolarisés à partir de la petite section.

2 possibilités d'accueil sont proposées :

-de 15h45 à 16h30 : inscription semestrielle à jours fixes. Pas de départ anticipé et pas de modification possible.

C'est un service gratuit, qui fera néanmoins l'objet d'une facturation à la séance en cas de retard (3,00 €).

A 16h30, les élèves de CM1-CM2 pourront rentrer chez eux *à condition* que les parents aient établi et signé une décharge de responsabilité, autorisant leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s) et en précisant l'itinéraire emprunté. Pour les enfants des autres classes, les parents (ou les personnes majeures autorisées) devront venir les chercher à 16h30.

-de 15h45 à 18h30 : inscription annuelle, avec la possibilité de paiement au forfait ou à la séance pour les enfants qui fréquentent l'accueil enfance occasionnellement (pas plus de 2 fois par semaine), à déterminer en début d'année. **Le passage de la formule occasionnelle à la formule gratuite n'est pas autorisé.**

Pour toute modification de planning, l'accueil enfance devra être averti **au plus tard la veille avant 8 h 30**. Au-delà, les changements ne pourront pas être pris en compte.

Les parents doivent respecter les horaires de fermeture de l'accueil enfance. En cas de retards répétés, les enfants pourront, à titre provisoire ou définitif, être exclus du service.

LES ETUDES DIRIGÉES

Elles sont proposées aux enfants du cycle 3 (CE2-CM1-CM2), les lundis et jeudis de 16h00 à 17h00. Les enfants inscrits s'engagent pour le semestre.

Les études sont gratuites pour les abonnés à l'accueil enfance (forfait) et pour les non abonnés, à la séance au prix de 3,00 €.

LES ATELIERS PERISCOLAIRES

Les ateliers sont proposés sous forme de cycle d'initiation d'un semestre (du 18 septembre 2017 au 9 février 2018 et du 26 février au 29 juin 2018). Les inscriptions se feront sur le portail famille et aux accueils enfance :

- du 11 au 15 septembre (pour le 1^{er} semestre)
- du 29 janvier au 2 février (pour le second semestre)

Les ateliers sont encadrés par des animateurs sous la responsabilité de la mairie, de 16h à 17h. L'accès aux ateliers à 15h45 est assuré par les animateurs ou par les intervenants des ateliers. A 17h les enfants dont les parents travaillent, sont conduits à l'accueil enfance le plus proche du lieu de l'activité. En cas d'absence, les parents doivent informer l'accueil enfance.

Le nombre de places est limité à un atelier par enfant.

LE CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi de 11h30 à 18h30 à l'accueil enfance du Grégoire (40 Chemin de Parsonge, portail B, 04/78/35/04/07).

Les enfants sont encadrés par des animateurs placés sous l'autorité de la mairie. Ils prennent en charge les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (4 ans pour les personnes extérieures à la commune).

Les enfants de l'école des Noyeraies déjeuneront sur place puis seront accompagnés par les animateurs à partir de 13h20 à l'école du Grégoire où les parents viendront les chercher.

Les enfants venant d'autres écoles, se rendront directement à l'accueil enfance du Grégoire (40 Chemin de Parsonge, portail B, 04/78/35/04/07).

Les inscriptions se font sur le portail famille de la mairie de Dardilly (<https://famille.dardilly.fr/>) ou aux accueils enfance au plus tard la veille avant 8h30 (jours ouvrés) :

INSCRIPTIONS EXTRA SCOLAIRES

Une adhésion annuelle de 5.50 euros par enfant permet l'accès aux activités extrascolaires

Pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, les enfants sont accueillis au centre de loisirs de la Beffe (chemin de la Beffe, tél 04/78/48/83/95) de 8h à 18h30.

Pour les vacances de Noël et d'hiver, le centre de loisirs est ouvert à l'accueil enfance du Grégoire (40 Chemin de Parsonge, portail B, 04/78/35/04/07) de 8h à 18h30.

Le mercredi et pendant les vacances, les enfants sont encadrés par des animateurs placés sous l'autorité de la mairie. Ils prennent en charge les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (4 ans pour les personnes extérieures à la commune).

Les inscriptions se font sur le portail famille de la mairie de Dardilly (<https://famille.dardilly.fr/>) ou aux accueils enfance (16h30-18h30), aux dates définies pour chaque période.

Attention : aucune annulation ou modification ne sera possible sauf raison médicale (certificat médical à transmettre sous 10 jours).

REGLEMENT

Les factures sont envoyées par mail ou par courrier. Le règlement se fera à réception de la facture.

Les modes de règlement sont les suivants : prélèvement automatique, paiement en ligne, chèque bancaire (établi à l'ordre du Service Enfance Jeunesse), espèces.

Les chèques vacances sont acceptés pour les activités accueil enfance, centre de loisirs et séjours uniquement.

Les chèques vacances coupon sport sont acceptés pour les activités sportives.

Le paiement par CESU (ticket papier) concerne uniquement l'activité accueil enfance (enfants de maternelle ou élémentaire) et l'activité centre de loisirs (enfants de moins de 6 ans).

Le remboursement d'une activité ne se fera que si l'absence a été justifiée par un certificat médical sous 10 jours.

Les impayés feront l'objet d'une procédure de recouvrement par le trésor public.

La Commune se réserve le droit de refuser les enfants dont les parents ne régleraient pas le coût des prestations.

Nouveau ! Les activités péri et extra scolaires (hormis le mercredi) sont soumises au quotient familial : La famille devra fournir la notification CAF

-du mois d'août avant le 20 septembre 2017

-du mois de janvier avant le 20 février 2018

A défaut de justificatif CAF, le tarif le plus élevé (tranche 6) sera appliqué.

ASSURANCE RESPONSABILITE

Les enfants sont placés sous l'autorité du personnel municipal (directeur, animateur et intervenant). Il existe un fichier mis à jour régulièrement des enfants accueillis. Ce fichier mentionne les coordonnées des parents, l'autorisation à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Il est détenu par les responsables des structures concernées et les données fournies sont confidentielles.

Toute particularité alimentaire (allergie, intolérance alimentaire) sera prise en compte après demande des parents et avec un **certificat du médecin**. Dans ce cas, aucun plat de remplacement n'est prévu par la société de restauration collective.

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) doit être établi par le médecin scolaire, la famille et les responsables municipaux. La famille devra alors fournir obligatoirement un panier repas qui sera mis au frais dès l'arrivée de l'enfant. Les repas seront réchauffés et servis en même temps que ceux des autres enfants.

Recommandations d'ordre général

- Seuls les enfants vaccinés pourront être inscrits aux différentes activités.
- Il est demandé aux parents d'accompagner et de venir chercher leurs enfants dans l'enceinte de l'accueil enfance ou du centre de loisirs.
- Seules les personnes majeures inscrites dans le dossier sont autorisées à récupérer l'enfant.
- En cas de retards répétés, la commune se réserve le droit de refuser les enfants à l'activité.

En cas d'accident

- En cas de problème mineur

Une pharmacie est à la disposition de l'équipe d'encadrement pour les petits soins et blessures superficielles uniquement.

- En cas de problème plus grave

Si la blessure semble plus importante ou si l'animateur a le moindre doute sur sa gravité, les services d'urgence sont contactés (médecin de garde, pompiers, SAMU).

Le responsable préviendra les parents de l'enfant dans les délais les plus brefs.

SANCTIONS

En cas d'indiscipline, de comportement violent, écarts de langage, insolence, la commune se réserve le droit d'user de sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi sont signifiées aux parents par courrier.

Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel dont ils bénéficient. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.

INFIRMERIE

INFIRMERIE



Signaler immédiatement au directeur tout incident touchant aux articulations, (chevilles, genoux, poignets...), à la tête (bosse, coup, coupure...), à la bouche (dents, gencives, lèvres...), aux yeux et aux oreilles.

? **IMPORTANT** : le moindre bobo doit être inscrit sur la fiche de soin, et signalé à l'animateur référent du groupe auquel appartient l'enfant. Il faut en informer la famille. Lors des sorties à l'extérieur du centre pensez à prendre les traitements des enfants (PAI).

? **Prise de médicament** : Pour administrer un médicament à un enfant, il faut avoir une ordonnance médicale et le signaler à la directrice. Tout médicament doit être noté du nom de l'enfant et stocké dans la trousse de secours ou au réfrigérateur si besoin. Notez sur la fiche de soin la prise de médicament.

? **PAI (protocole d'accueil individualisé)** : Il s'applique aux enfants à besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, handicap, allergie..). Il est établi par écrit entre les parents, le chef d'établissement, le médecin, et l'équipe éducative. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'enfant et les médecins à joindre figurent sur ce document. Il importe, de rappeler l'application du devoir de confidentialité.

Procédure à suivre en cas d'accident au centre de loisirs

 **Protéger ET Alerter**
Organiser le départ
de l'enfant

1- PROTEGER

LA VICTIME Lui parler, la rassurer, la protéger du froid, ne pas lui donner à boire

LES AUTRES ENFANTS

SOI -MÊME d'un sur accident

2- ALERTER

LES POMPIERS n° 18 ou 112
(portable)
LE S.A.M.U n°15

LA HIERARCHIE
Prioriser l'alerte en fonction de la situation

Dans tous les cas vous devez appeler le directeur du centre qui préviendra la famille et se rendra si possible sur place.

Accueil enfance Grégoire 04.78.35.04.07
Accueil enfance Noyeraies 04.78.35.65.06
Accueil de loisirs La Beffe 04.78.48.83.95

Organiser le départ de l'enfant

- ⇒ L'enfant pris en charge par les pompiers sera accompagné en priorité par un membre de sa famille ou à défaut par un animateur.
- ⇒ Si l'état de santé de l'enfant ne nécessite pas l'intervention des pompiers et que les parents ne peuvent venir, appeler la société ambulances Rhône Saône **04.72.54.04.80** et un animateur accompagne l'enfant.
- ⇒ Pour un avis médical composer le 04.72.52.32.74 le Docteur Michalet.



Le Directeur doit faire un constat d'accident et le transmettre à sa hiérarchie

Procédure en cas d'incendie

SERVICE ENFANCE — JEUNESSE

Procédure à suivre en cas d'INCENDIE

1—Enclencher l'alarme

Enfoncer le boîtier rouge



2—Évacuer

Rassemblement
dans la cour du cycle 2 sous les arbres.

Assurer une évacuation rapide, de tous
les occupants dans le calme, salle par
salle en utilisant la sortie la plus proche.

Le dernier animateur à sortir de chaque
salle vérifie qu'il n'y a plus personne et
ferme les portes.

3—Recenser

Appeler les enfants
(Noms prénoms) à partir
des fiches de présences
puis les compter.

4—Alerter

- Les pompiers n°18 ou n°112
- Le S.A.M.U n°15
- La police n°17



Message d'alerte

- ⇒ L'adresse: Accueil enfance Grégoire, 40 ch. de Parsonge
69570 Dardilly.
- ⇒ La nature de l'événement (feu, fuite).
- ⇒ Des précisions (nature du feu, importance, état et nombre de
blessés).
- ⇒ Les mesures prises.